

## LES PERMANENCES SUR RDV

	CONSEILLÈRE CONJUGALE ET FAMILIALE	MÉDECIN	SAGES- FEMMES
Lundi	9H00-16H30		
Mardi	9H00-16H30	14h00- 18h00	
Mercredi	9H00-16H30		14h00- 17h00
Jeudi	9H00-16H30		
Vendredi	9H00-16H30		

Les sages-femmes peuvent également vous recevoir du lundi au vendredi avec ou sans rendez-vous de 9h00 à 16h30.

## LES RENSEIGNEMENTS

- ☎ 04 76 64 65 20 (Conseillère Conjugale)
- ☎ 04 76 64 65 21 (Sages-Femmes)
- ☎ 04 76 64 65 24 (Secrétariat médical)

## LE PLAN D'ACCÈS



Centre Hospitalier 1 Avenue Félix Faure - BP 8  
38160 SAINT-MARCELLIN

Mise à jour 26/09/2022



# CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE

(Centre de Planification et  
d'Éducation Familiale - CPEF)

POUR VOUS ACCUEILLIR

VOUS ÉCOUTER

VOUS INFORMER

VOUS CONSEILLER

VOUS ORIENTER

Le Centre de Santé Sexuelle est géré par  
le Centre Hospitalier de St-Marcellin et  
bénéficie d'un financement du Département.

Le Centre de Santé Sexuelle s'engage à être un lieu ressource où les femmes, les hommes, les jeunes, les couples peuvent rencontrer des professionnels quand se posent des questions concernant le corps, la sexualité, la relation à l'autre :

✚ dans le respect de la loi, de la déontologie médicale et du secret professionnel,

✚ sans but lucratif,

✚ sans limite d'âge,

✚ dans le réseau des acteurs du territoire.



## LES CONSULTATIONS MÉDICALES

Les consultations médicales sont assurées par un médecin, sur rendez vous et par des Sages-Femmes (SF), avec ou sans rendez vous.

En cas d'urgence, le CCNP peut vous recevoir du lundi au samedi de 8h30 à 18h30.

Elles concernent :

- La contraception,
- La contraception d'urgence,
- Le suivi gynécologique,
- Le dépistage d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST),
- Les consultations pré et post Interruption Volontaire de Grossesse (IVG),
- L'IVG médicamenteuse,
- Les consultations pré et post natales,
- La grossesse,
- Le dépistage de violences, de difficultés affectives.



## LES ENTRETIENS DE CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

Les entretiens sont assurés par une Conseillère Conjugale et Familiale (CCF).

Ils s'adressent :

- A l'individu,
- Au couple,
- A la famille.



Ils concernent :

- Les entretiens d'information, d'orientation portant sur la vie affective et sexuelle,
- Les entretiens d'aide, de soutien, d'accompagnement, dans les situations de crise de couple, de conflits familiaux,
- Les entretiens dans les situations de violences conjugales et intra familiales,
- Les entretiens pré et post Interruption Volontaire de Grossesse (IVG),
- Les entretiens de préparation à la vie de couple et à la fonction parentale.

## LES ACTIONS D'INFORMATION, D'ÉDUCATION ET D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE RELATIONNELLE, AFFECTIVE ET SEXUELLE

Les actions sont assurées à l'intérieur et à l'extérieur du centre, dans des établissements scolaires et non scolaires, par une Conseillère Conjugale et Familiale (CCF).

Elles concernent :

- Les animations collectives portant sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles, la relation amoureuse, la relation à l'autre, la sexualité,
- Les temps d'échange,
- Les groupes de parole et d'écoute.

